

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/11
Accidents de la circulation impliquant les cyclistes ou les piétons
Mme Murielle Macchi, PS

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1. Quel est le nombre d'accidents de la voie publique impliquant des cyclistes et/ou des piétons avec des automobiles en 2008, 2009 et 2010 à Delémont ?

2008	piétons :	6	cyclistes :	5	Total 2008 :	11
2009	piétons :	4	cyclistes :	8	Total 2009 :	12
2010	piétons :	6	cyclistes :	2	Total 2010 :	8

Source des données : police cantonale jurassienne

2. En comparaison avec la même période, à savoir de janvier à avril, observe-t-on une augmentation de ce type d'accident en 2011 par rapport aux 3 années précédentes ?

Les statistiques 2011 n'ont pas été transmises par la police cantonale. Cependant, vu le nombre d'accidents par année, il serait périlleux de tirer des conclusions sur quatre mois uniquement (non représentativité des résultats). Les données des années 2008 à 2010 démontrent une relative stagnation du nombre d'accidents.

3. Quel est l'état des lieux de l'étude demandée par le postulat 4.04/10 - "Circulation à vélo en ville" ?

Une enquête « points noirs » a été menée sur l'ensemble de la ville afin d'inventorier les endroits/secteurs problématiques pour les cyclistes. Les résultats de cette enquête seront présentés courant juin 2011 au groupe de travail. La suite de l'étude consistera à intégrer ces « points noirs » dans un schéma d'ensemble cohérent et priorisé. Des solutions seront proposées pour les « points noirs » prioritaires. L'étude devrait être terminée d'ici fin 2011.

4. Existe-t-il un concept de mobilité douce à Delémont applicable lors de rénovations de tronçons routiers ou lors de nouveaux tracés ?

Le plan d'aménagement local et le plan directeur de la modération de la circulation contiennent les bases du concept de mobilité douce. Les projets d'assainissements de routes ou les nouvelles routes doivent en respecter les principes. D'autres documents sont à prendre en compte, le plan directeur des aménagements de la Sorne et de ses abords par exemple.

Le Conseil communal prévoit cependant de réviser dès cet été le plan directeur des déplacements sur l'ensemble de la ville par une approche multimodale incluant la mobilité douce, en lien notamment avec les mesures du projet d'agglomération.

L'étude d'un véritable concept de mobilité à l'échelle de la ville, rassemblant et synthétisant l'ensemble des documents précités devrait être réalisée d'ici 2013. Elle permettra de réviser l'actuel plan directeur des circulations entré en vigueur en 1998.

5. Est-ce que tous les aménagements routiers prévus en 2011 sont soumis à un concept de mobilité douce ?

Comme mentionné ci-dessus, les aménagements routiers doivent respecter l'ensemble des documents disponibles pour la mobilité douce. Tel est le cas pour les aménagements routiers en 2011 (Colliard, par exemple). En cas de nécessité, les projets sont soumis à un spécialiste en mobilité douce.

6. Est-ce que la ville promeut le mobilier urbain (bacs à fleur, bancs, etc.) par rapport aux aménagements conventionnels (piquets, barrières, etc.) ?

Dans tous les aménagements urbains, une réflexion est faite sur le mobilier. Il est envisagé de réaliser à terme un plan directeur du mobilier urbain. Pour des raisons de priorités et de charge de travail du Service UETP, ce projet ne pourra pas être entrepris avant la prochaine législature. En ce qui concerne les bacs à fleurs, il a été décidé de restreindre leur nombre vu les déprédations régulières constatées, liées aux incivilités, et de concentrer les décorations sur des endroits plus ciblés (îlots et giratoires par exemple).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger